

SAGE DU BASSIN DE LA SARTHE AMONT



La mise en œuvre du SAGE

Le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV)



LE SAGE EN QUELQUES MOTS...

Le SAGE c'est quoi ?

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un **outil de planification réglementaire** opposable aux décisions administratives et aux tiers.

Il fixe les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant, et définit des règles qui vont venir préciser et renforcer la réglementation en tenant compte des spécificités locales.



Sur quel territoire s'applique le SAGE ?

Le SAGE du bassin versant de la Sarthe Amont s'étend sur un territoire de 2 882 km², soit **255 communes de l'Orne, de la Sarthe et de la Mayenne**.

Il couvre la Sarthe et ses affluents, des sources jusqu'à la confluence avec l'Huisne au Mans.

Comment a-t-il été élaboré, et par qui ?

L'élaboration du SAGE, débutée en 2003, a été menée en **concertation** avec les acteurs du bassin versant.

Elle a été pilotée par la **Commission Locale de l'Eau (CLE)**, assemblée composée d'élus, de représentants des usagers et des services de l'État, avec l'appui technique et financier de sa structure porteuse, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (IIBS).

Le SAGE du bassin versant de la Sarthe Amont a été arrêté par les Préfets de la Sarthe, de l'Orne et de la Mayenne le 16 décembre 2011.

Pour tout savoir sur le SAGE et le CRBV :

www.sage-sartheamont.org

Paroles d'acteur

Avec le CRBV, la Commission Locale de l'Eau dispose d'un outil financier qui permet d'accompagner concrètement les maîtres d'ouvrages engagés dans la mise en œuvre du SAGE.

Lutte contre les pesticides, économies d'eau, restauration des rivières, inventaires de zones humides, etc. sont autant d'actions qui contribuent à l'atteinte des objectifs fixés dans le SAGE.

Cette plaquette vous présentent un panel des actions engagées.

Bernard BREUX
Président de la Commission
Locale de l'Eau



LE CRBV OUTIL DE MISE EN OEUVRE

Signataires

- × Le Conseil Régional des Pays-de-la-Loire
- × La Commission Locale de l'Eau Sarthe Amont
- × L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe

Engagements respectifs

- × **Le Conseil Régional finance** : 38 opérations à hauteur de 849 723 € d'aides, soit 33 % du montant total des opérations.
- × **L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe assure la coordination** des actions inscrites au programme du CRBV et elle est le lien entre les nombreux maîtres d'ouvrage du contrat et la Région des Pays de la Loire. Elle a également pour rôle d'évaluer le contrat et de réaliser des bilans annuels d'avancement des opérations. **C'est la structure chef de file.**
- × **La Commission Locale de l'Eau vérifie la cohérence** des thématiques développées dans le contrat avec les enjeux du SAGE retenus par la CLE.

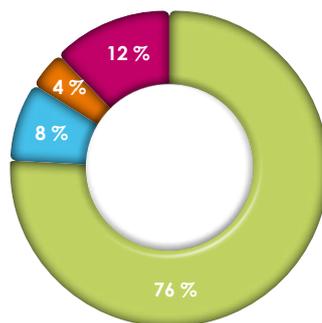


23 maîtres d'ouvrage impliqués

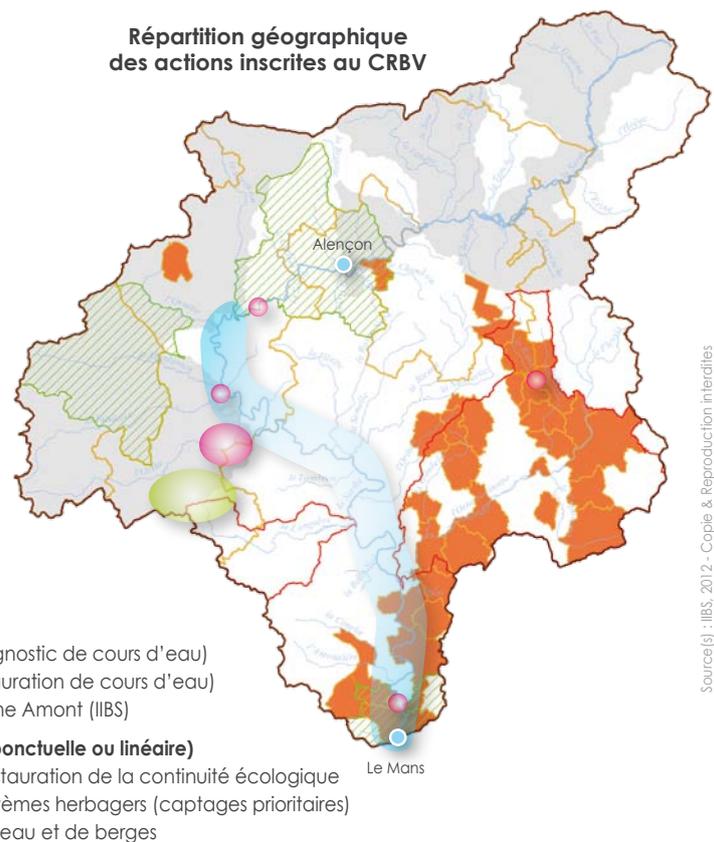
Ils réalisent les actions dans la **période 2012-2014** et transmettent leurs dossiers de subvention à la structure chef de file, ainsi que toutes les données nécessaires à l'évaluation du CRBV.

Répartition par thème des dépenses inscrites au CRBV

- Agir sur la morphologie des cours d'eau et les zones humides (20 actions)
- Améliorer la qualité de l'eau (9 actions)
- Économiser et sécuriser la ressource en eau (7 actions)
- Partager et appliquer le SAGE (2 actions)



Répartition géographique des actions inscrites au CRBV



Le CRBV en chiffres

- > 38 actions
 - > 23 maîtres d'ouvrage
 - > 2 557 385 € de dépenses
- Une aide régionale sur trois ans de
849 723 euros

Restaurer la morphologie des cours d'eau

Restauration et entretien des cours d'eau du bassin versant de l'Orne saosnoise /

Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'entretien du bassin de l'Orne Saosnoise

● Ce que dit le SAGE

La restauration de la morphologie des cours d'eau est un objectif prioritaire du SAGE. Dans sa disposition n°3, le SAGE incite les maîtres d'ouvrage compétents à s'engager dans des opérations groupées d'entretien et de restauration de cours d'eau, tels que les contrats territoriaux milieux aquatiques.



Travaux de restauration du Ruffin à Tessé

● Description de l'action

À l'issue d'une étude préalable qui aura permis de localiser et de hiérarchiser les altérations sur les cours d'eau, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'entretien du Bassin de l'Orne saosnoise a signé en 2008 un contrat de restauration et d'entretien de rivière (CRE) couvrant la période 2008-2012.

La programmation du contrat prévoyait :

- d'intervenir pour restaurer la végétation des berges (ripisylve) sur 356 km avec des plantations et des protections de berges contre le piétinement du bétail,
- de réaliser des travaux de diversification des écoulements et des habitats afin de restaurer le lit,
- de réduire l'impact des barrages,
- de suivre l'impact sur le milieu,
- de communiquer.

Après la réalisation des tranches 1 à 3 du programme, il s'agit désormais pour le syndicat de réaliser les tranches 4 et 5. La majeure partie des travaux portent sur la gestion des embâcles, la restauration et l'entretien des berges et de la ripisylve, la restauration du lit mineur par le biais d'aménagements piscicoles et de diversification des habitats, et enfin la restauration des annexes hydrauliques, dont les frayères à brochets.

Ces actions seront réalisées sur les années 2012 et 2013.

NB : le syndicat est également engagé dans le CRBV pour une étude de rétablissement de la continuité écologique

SYNTHÈSE

Territoire d'action : bassin versant de l'Orne saosnoise

Maître d'ouvrage : Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'entretien du bassin de l'Orne Saosnoise

Années de réalisation : 2012 - 2013

Coût : 319 478 € HT

Partenaires financiers :

Conseil régional des Pays-de-la-Loire : 20 %

Agence de l'eau Loire-Bretagne : 50 %

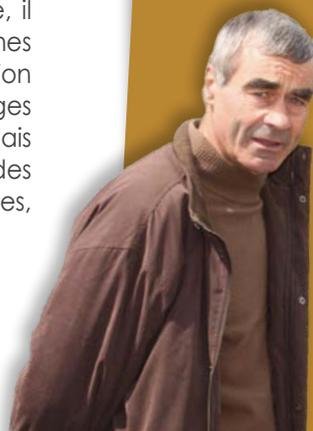
Conseil général de la Sarthe : 10 %

Localisation de l'action



Paroles d'acteur

Vers l'année 2008, M. Jean-Pierre Chauveau, Président et son conseil d'administration ont lancé les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin de l'Orne saosnoise. Nous en sommes à la 4^{ème} année, et il reste 2 années au moins de travaux. L'entreprise enlève les embâcles et les branchages qui freinent l'écoulement de l'eau. Quelques travaux de rétrécissement et de maintien des berges ont été réalisés dans des endroits favorables. Quelques aménagements de chute d'eau et de minichute pour le passage des poissons vont être réalisés. Ces travaux sont difficiles parce que peu mécanisés. Tout ceci est un essai visant à améliorer la qualité de la rivière, et il faudra qu'ensuite les riverains maintiennent les rives et les plantations en bon état.



Philippe GAGNOT

Président du syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de l'Orne saosnoise

Restaurer la continuité écologique

Inventaire et caractérisation des obstacles à la continuité écologique sur les sous-bassins du Defays et du Courtoussaints / FPPMA de la Sarthe

● Ce que dit le SAGE

La disposition n°8 du SAGE Sarthe Amont incite les maîtres d'ouvrage compétents à inventorier et diagnostiquer les obstacles à la continuité écologique, et à mettre en œuvre des solutions d'aménagement et/ou de gestion qui permettront de réduire leurs impacts tout en tenant compte de leurs usages.

● Description de l'action

L'Orthe est un cours d'eau salmonicole qui a conservé des caractéristiques morphologiques intéressantes permettant à une population de truites de se maintenir.

Dans le département de la Sarthe, ses affluents principaux, le Defays et le Courtoussaints, constituent des zones favorables à la reproduction de la truite fario.

La présence d'obstacles sur ces cours d'eau peut cependant contraindre la circulation de l'espèce pour atteindre les zones de frayères et ainsi limiter le recrutement à l'échelle du bassin.

Dans la perspective de rétablir la libre circulation de la truite, la Fédération de la Sarthe pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique souhaite réaliser l'inventaire et la caractérisation des obstacles sur ces cours d'eau.

En fonction des outils disponibles, une approche de la partie transit sédimentaire au titre de la continuité écologique sera réalisée.

Les documents produits seront compatibles avec les bases de données de référence.

SYNTHÈSE

Territoire d'action : bassins versants du Defays et du Courtoussaints, affluents de l'Orthe

Maître d'ouvrage : Fédération de la Sarthe pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Années de réalisation : 2012 - 2013

Coût : 7 439 € TTC

Partenaires financiers :

Conseil régional des Pays-de-la-Loire : 30 %

Agence de l'eau Loire-Bretagne : 50 %

Localisation de l'action



Paroles d'acteur

La Fédération de pêche de la Sarthe, au titre de ses missions de protection et de valorisation des milieux aquatiques, a souhaité s'engager dans cette étude afin de contribuer à l'amélioration de la fonctionnalité des populations de poissons sur le bassin de l'Orthe. Au delà des effets sur la faune aquatique, la continuité écologique concerne un aspect essentiel du fonctionnement des cours d'eau, le transit sédimentaire. Les atteintes à la continuité écologique et à la morphologie des cours d'eau sont parmi les facteurs majeurs de la dégradation du fonctionnement des écosystèmes aquatiques dans le département de la Sarthe, et plus généralement sur le bassin Loire-Bretagne. Cette étude devra se poursuivre par la mise en œuvre d'actions adaptées aux problématiques identifiées et aux usages concernés, en collaboration avec les propriétaires riverains et les exploitants.

Alain DIEU
Président de la FPPMA de la Sarthe



© FDPMA72



Obstacle sur le ruisseau du Defays, à Sillé-le-Guillaume

Inventorier les zones humides

Inventaire des zones humides sur le bassin de l'Orne saosnoise / Groupement de commande de 15 communes

● Ce que dit le SAGE

La disposition n°6 du SAGE Sarthe Amont prévoit que les communes ou leurs groupements compétents, qui élaborent ou révisent leur document d'urbanisme, réalisent un inventaire des zones humides dans le cadre de l'état initial de l'environnement, et les inscrivent dans lesdits documents en vue de leur protection.



Démonstration de reconnaissance d'une zone humide à la trière sur la commune de Ballon

● Description de l'action

Afin d'être compatible avec les orientations du SAGE Sarthe Amont, plusieurs communes du bassin de l'Orne saosnoise ont décidé de s'engager dans une démarche groupée d'inventaire des zones humides.

Celui-ci est réalisé selon une méthode participative associant tous les acteurs et partenaires concernés, conformément au cahier des charges annexé au Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE.

Cette démarche qui bénéficie de l'appui technique et administratif du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Bassin de l'Orne saosnoise, prend la forme d'un groupement de commande, ce qui permet aux communes de réduire les coûts en mutualisant les moyens.

La commune de Mézières-sur-Ponthouin fait partie d'un premier groupement de commande de 15 communes, engagé en 2012, et piloté par la commune de Ballon.

Un deuxième groupement avec quinze autres communes du bassin de l'Orne saosnoise devrait suivre en 2013.

SYNTHESE

Territoire d'action : 15 communes du bassin versant de l'Orne saosnoise

Maître d'ouvrage : Groupement de commande

Année de réalisation : 2012

Coût : 72 750 € HT

Partenaires financiers :

Conseil régional des Pays-de-la-Loire : 30 %

Agence de l'eau Loire-Bretagne : 50 %

Localisation de l'action



Paroles d'acteur

Dans le cadre du PLU, la commune de Mézières-sur-Ponthouin a souhaité s'engager dans l'inventaire des zones humides afin d'éviter toute nouvelle construction sur ces zones qui contribuent à la bonne qualité de l'eau.

Cela s'inscrit en plus dans le cadre de la mise en compatibilité avec le SAGE Sarthe Amont. Nous avons saisi l'opportunité d'une démarche d'inventaire groupée, qui permet de bénéficier des compétences d'une entreprise qualifiée à moindre coût, grâce notamment à la mutualisation des réunions à l'échelle du groupement de commande. D'un point de vue méthodologique, il est primordial que tous les acteurs soient associés à l'inventaire des zones humides, qu'ils soient agriculteurs, riverains des cours d'eau, pêcheurs, etc., et que chacun y trouve son compte. Les anciens ont également beaucoup à nous apprendre grâce à leur vécu et leur connaissance du territoire communal. Cette démarche qui se veut collective et partagée par tous, doit nous permettre de laisser aux générations futures un environnement de qualité.



Guy COSME
Maire de Mézières-sur-Ponthouin

Lutter contre la pollution par les pesticides

Acquisition de matériel de désherbage alternatif / Commune de la Chapelle-Saint-Aubin

● Ce que dit le SAGE

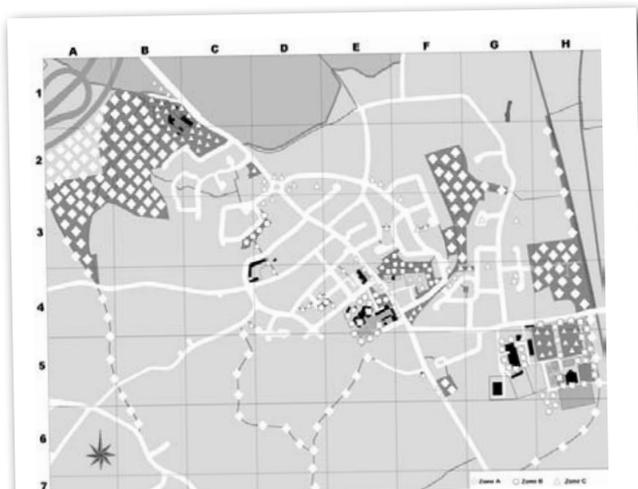
La disposition n°27 du SAGE préconise de restreindre l'utilisation des pesticides à proximité des points d'eau. Dans la disposition n°29, la Commission Locale de l'Eau incite les communes ou leurs groupements à réaliser des plans de désherbage communaux et à utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique.

● Description de l'action

La commune de la Chapelle-Saint-Aubin a depuis plusieurs années mis en place un plan d'action visant à limiter son utilisation de pesticides.

Ainsi en 2009, la commune a mis en place une gestion différenciée des espaces verts (délibération du 27 mars 2009), et en 2010, 4 agents du pôle « environnement - espaces naturels » ont été formés pour la mise en place d'un plan de désherbage et la réduction de l'utilisation des pesticides.

La commune souhaite désormais s'équiper en matériel de désherbage alternatif, en procédant à l'acquisition d'une sarceleuse (1 700 oscillations/minute, largeur de travail comprise entre 16 et 22 cm), et de sa batterie (14,4 ah - 691 wh).



Extrait du plan de gestion différenciée de la commune de la Chapelle-Saint-Aubin

NB : la commune de La-Chapelle-Saint-Aubin est également engagée dans le CRBV via Le Mans Métropole, pour l'inventaire des zones humides, des haies, des cours d'eau et des zones d'expansion des crues, dans le cadre de l'élaboration de son document d'urbanisme

● SYNTHÈSE

Territoire d'action : La Chapelle-Saint-Aubin

Maître d'ouvrage : La Chapelle-Saint-Aubin

Année de réalisation : 2012

Coût : 1 677 € HT

Partenaires financiers :

● **Conseil régional des Pays-de-la-Loire : 80 %**

● Localisation de l'action



● Paroles d'acteur

Pour mettre en place la gestion différenciée des espaces verts, il a fallu changer les habitudes et les comportements, communiquer avec les agents et la population. Ce nouveau mode d'action restreint considérablement le recours aux pesticides, il permet de protéger la santé des agents, de lutter contre la pollution de la ressource en eau et de retrouver des éléments de la faune et de la flore qui ont progressivement disparus du fait de l'homme. Nous avons constaté le retour d'insectes et de papillons dans certaines zones. Les inconvénients sont d'ordre visuel (voirie moins propre), productivité (les employés passent plus de temps au désherbage manuel). Les clés de la réussite passent d'abord et surtout par la communication, la formation des agents et des élus, la volonté des différents acteurs. A la Chapelle le message est bien compris par les habitants qui encouragent ce genre d'initiative. Les prochaines étapes seront d'améliorer ce qui est déjà en place et progressivement d'arriver à zéro pesticide.

Michel FOUSSARD
Adjoint au maire
de la Chapelle-Saint-Aubin



Économiser l'eau

Création d'une aire de lavage pour le service technique fonctionnant à partir de la récupération des eaux pluviales d'un bâtiment communal / Commune de Ballon

● Ce que dit le SAGE

Afin de réaliser des économies d'eau, de la source à l'utilisateur final, la Commission Locale de l'Eau encourage tous les usagers de l'eau à s'engager dans la mise en place d'actions concrètes.

S'agissant des bâtiments existants, la CLE souhaite que soient réalisées des études sur les possibilités d'économies d'eau, et que les travaux d'équipements nécessaires soient effectués.



Présentation par le maire de Ballon du projet sur le site de la future aire de lavage

● Description de l'action

La commune de Ballon souhaite aménager une aire de lavage à haute pression pour l'entretien des véhicules et du matériel des services techniques (tracteurs, remorques et autres véhicules...) tout en économisant l'eau.

Il est projeté la création d'une aire de lavage dans un espace où se trouve actuellement un bâtiment communal qui dispose d'une surface intéressante pour la récupération des eaux pluviales.

Les objectifs du projet visent une gestion intégrée de la ressource en eau, dont :

- une amélioration quantitative (réduction de la consommation, recours à l'eau de pluie) ;
- une amélioration qualitative avec une gestion du rejet des eaux usées ;
- une sensibilisation et un exemple de la gestion de l'eau pour le personnel communal mais aussi la population.

NB : la commune de Ballon est également engagée dans le CRBV pour l'inventaire des zones humides, et une action de lutte contre les pesticides

○ SYNTHÈSE

Territoire d'action : Atelier communal - Rue de Moulins à Ballon

Maître d'ouvrage : Commune de Ballon

Année de réalisation : 2012

Coût : 15 000 € HT

Partenaires financiers :

Conseil régional des Pays-de-la-Loire : 30 %

Agence de l'eau Loire-Bretagne : 50 %

○ Localisation de l'action



Paroles d'acteur

Les risques de pollution de l'environnement et par conséquent de danger pour la santé des personnes sont incontestables. C'est la raison pour laquelle la réglementation et les usages depuis de nombreuses années évoluent dans le sens d'une meilleure protection de la ressource en eau.

Les collectivités sont naturellement concernées au premier chef par cet enjeu. Il est donc normal qu'elles s'engagent dans un comportement vertueux, encourageant par là-même les citoyens à adopter également, si ce n'est déjà fait, des gestes éco-responsables.

Maurice VAVASSEUR
Maire de Ballon



Lutter contre les pollutions diffuses

Accompagnement vers des systèmes herbagers à faible niveau d'intrants pour la restauration de la qualité de l'eau / CIVAM Agriculture Durable de la Mayenne

● Ce que dit le SAGE

La Commission Locale de l'Eau encourage l'évolution des exploitations vers des systèmes à faible niveau d'intrants, et l'agriculture durable (biologique, de conservation ou raisonnée), surtout sur les bassins d'alimentation des captages d'eau potable stratégiques à l'échelle du bassin.



Captage du Terre-Suhard, à Saint-Pierre-sur-Orthe

● Description de l'action

La mise en place de systèmes basés sur la maximisation du pâturage de prairies pérennes d'associations graminées légumineuses et économes en intrants est une réponse efficace, améliorant la ressource en prévenant les pollutions à la source.

L'objectif est de promouvoir ces systèmes et de lancer des dynamiques de groupes propices à l'évolution des pratiques sur le bassin versant des captages d'eau potable prioritaires de Saint-Pierre-sur-Orthe et Mont-Saint-Jean.

L'action comportera donc 3 volets.

- Sensibilisation (sur 2 ans, 4 opérations)
- Création d'un groupe d'échanges (sur 3 ans, 9 opérations)
- Accompagnement technique collectif (sur 3 ans, 6 jours de formation)

L'approche collective permet aux agriculteurs de confronter leurs pratiques et de se rassurer quant aux évolutions de systèmes qu'ils vont mettre en œuvre. Les formations constituent un bon levier pour les préparer techniquement mais aussi pour initier des démarches collectives ou les inciter à rejoindre des groupes d'échange existants.

3 sessions de 2 jours sur le thème « Construire et conduire son système herbager économe » sont proposées sur 3 ans.

● SYNTHÈSE

Territoire d'action : bassin d'alimentation de 3 captages AEP (Ormeaux, Terre-Suhard, Vaubourgueil)

Maître d'ouvrage : CIVAM AD de la Mayenne

Années de réalisation : 2012 - 2014

Coût : 33 850 € HT

Partenaires financiers :

Conseil régional des Pays-de-la-Loire : 30 %

● **Agence de l'eau Loire-Bretagne : 50 %**

Localisation de l'action



Paroles d'acteur

Le système herbager, c'est faire mieux avec moins. C'est une ferme où la récolte de l'herbe par le pâturage est utilisée en priorité et représente le moyen privilégié d'utilisation de l'herbe. Ces fermes utilisent toujours le maïs mais en moindre quantité. Par une couverture permanente du sol, le maintien et l'implantation de haies, le système herbager permet de lutter efficacement contre l'érosion, de limiter le lessivage des éléments fertiles, de protéger la ressource et le portefeuille de l'agriculteur. Du côté de la viabilité, ces systèmes n'ont rien à envier aux systèmes conventionnels. La réduction très forte des coûts alimentaires et des charges opérationnelles est plus marquée que la diminution du produit qui en résulte. Autrement dit, un peu moins de produit mais beaucoup moins de charges.

Le programme de recherche de l'INRA "Systèmes Terre et Eau" a mis en évidence le maintien de l'efficacité économique lors de l'évolution vers l'herbe. L'exploitation la plus concurrentielle (celle qui dégage la plus forte marge permettant de rémunérer les capitaux et le travail) est bien l'exploitation herbagère.



Fabien DEREPER
Animateur du CIVAM AD

Préserver les milieux naturels

Plan de conservation des moules d'eau douce / Parc Naturel Régional Normandie-Maine

● Ce que dit le SAGE

Plusieurs espèces remarquables d'intérêt patrimonial sont présentes à l'échelle du bassin versant de la Sarthe Amont, et notamment la mulette perlière sur le Sarthon.

Pour la Commission Locale de l'Eau, il est important de protéger les habitats de ces espèces patrimoniales par des outils réglementaires spécifiques du type « arrêté de protection de biotope ».



● Description de l'action

Ce projet vise à déterminer les aires de répartition de la Mulette épaisse (*Unio crassus*) et de la Mulette perlière (*Margaritifera margaritifera*) sur les cours d'eau du territoire du Parc, en vue de l'élaboration de plans de conservation.

Ces deux espèces bio-indicatrices sont considérées comme en danger (Mulette épaisse) ou menacée d'extinction (Mulette perlière) au niveau national au titre de la liste rouge des espèces menacées établie par l'UICN.

Il existe peu de données concernant ces deux espèces sur le territoire du Parc, hormis sur le Sarthon et la Gourbe.

La forte sensibilité de ces espèces filtreuses et leur cycle biologique complexe les rendent très vulnérables à la pollution des eaux et aux altérations des peuplements piscicoles.

Le calendrier du projet est le suivant :

- 2012 : Travail de définition, par recueil de données bibliographiques et prospections de terrain, des aires de répartition des populations présentes sur le territoire du Parc.
- 2013 / 2014 : Prospection des cours d'eau potentiels pour l'une ou l'autre de ces espèces de façon à déterminer précisément la taille de la population et son état de conservation.
- 2015 : Étude de définition d'un plan de conservation sur la base des données recueillies entre 2012 et 2014.

NB : le Parc est également engagé dans le CRBV pour 2 études de diagnostic de cours d'eau, le programme de restauration et d'entretien du Sarthon, et une action de rétablissement de la continuité écologique

SYNTHÈSE

Territoire d'action : PNR Normandie-Maine

Maître d'ouvrage : PNR Normandie-Maine

Années de réalisation : 2012 - 2014

Coût : 29 600 € TTC

Partenaires financiers potentiels :

Conseil régional des Pays-de-la-Loire : 29 %

Union européenne - FEDER : 50 %

Localisation de l'action



Paroles d'acteur

Le territoire du parc est situé en tête de bassin versant de la Loire et de l'Orne. Associé au massif armoricain, le réseau dense de petites rivières courantes abrite des populations de moules perlières et de moules épaisses, espèces rares et menacées. Sur tout le territoire, la disparition d'une espèce participe à l'érosion globale de la biodiversité.

Un des engagements forts des Parcs est de contribuer à son maintien. Le Parc inscrit aussi ses actions dans l'objectif de la Directive Cadre sur l'Eau d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau. Les moules de rivière sont d'excellents témoins de la bonne qualité des rivières, agir en leur faveur contribue à améliorer la qualité de nos rivières et de la ressource en eau dans son ensemble.

L'élaboration d'un plan de conservation nécessite l'implication de tous les acteurs du territoire, car les actions concrètes sur le terrain ne peuvent pas être envisagées sans la compréhension et l'adhésion des plus concernés. C'est en agissant localement que les améliorations se feront sentir globalement.



Michel AMELINE

Responsable du pôle environnement
PNR Normandie-Maine

Coordonner la mise en œuvre du SAGE

Animation et coordination pour la mise en œuvre du SAGE et du CRBV / Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (IIBS)

● Ce que dit le SAGE

La Commission Locale de l'Eau souhaite que sa structure porteuse, l'IIBS, joue un rôle d'information, de sensibilisation, de mobilisation des différents acteurs de la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant. L'IIBS doit assurer les missions de coordination, d'animation, de capitalisation d'expériences et d'appui aux initiatives locales.



Animation de présentation du SAGE au public, en 2009 à Averton

● Description de l'action

La mise en œuvre du SAGE nécessite de mener un travail de proximité avec les acteurs locaux afin de faire émerger les maîtrises d'ouvrage, de coordonner et de mettre en cohérence les différents projets.

Par ailleurs, afin de suivre la bonne réalisation des projets de territoires, SAGE et CRBV, il convient de mettre en place les outils de suivi et d'évaluation, en constituant un réseau de mesures sur la base d'indicateurs environnementaux et socio-économiques permettant une lisibilité du territoire, de ses milieux aquatiques et de leurs évolutions.

Concernant le CRBV, l'IIBS, structure chef de file, aura pour missions d'élaborer, de suivre et d'évaluer le contrat.

Concernant le SAGE, l'IIBS est chargée d'assurer l'appui administratif et technique aux activités de la CLE.

NB : L'IIBS est également engagée dans le CRBV pour une étude de détermination de débits de référence sur le bassin versant, et pour les actions de communication pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du SAGE et du CRBV

SYNTHÈSE

Territoire d'action : Bassin versant de la Sarthe Amont

Maître d'ouvrage : IIBS

Années de réalisation : 2012 à 2014

Coût : 308 667 € TTC

Partenaires financiers potentiels :

Conseil régional des Pays-de-la-Loire : 28,8 %

Agence de l'eau Loire-Bretagne : 50 %

Conseil régional de Basse-Normandie : 7 %

Conseil général de la Mayenne : 1,4 %

Localisation de l'action



Paroles d'acteur

Accompagner la mise en œuvre d'un SAGE c'est sensibiliser, informer, animer sur le terrain. Mais c'est aussi favoriser la maîtrise d'ouvrage locale.

Aussi, quand l'Institution a été sollicitée par la Commission Locale de l'Eau en octobre 2010 pour être la structure chef de file du CRBV, elle a tout naturellement accepté.

L'IIBS a élaboré le contrat avec la CLE, et est désormais chargée de son suivi et de son évaluation. C'est le deuxième CRBV porté par l'IIBS, après celui de l'Huisne signé fin 2010.

L'expérience montre que cet outil financier permet d'impulser des actions sur le territoire et de dynamiser

la mise en œuvre des SAGE, en assurant une cohérence globale à l'échelle du bassin versant.

En 2013 et 2014 nous ferons deux nouveaux appels à candidatures, d'abord pour préparer l'avenant au premier contrat, puis le CRBV 2015 - 2017, en espérant l'implication d'encore plus de maîtres d'ouvrage.



Pierre TOUCHARD
Président de l'IIBS



Institution Interdépartementale du
BASSIN DE LA SARTHE

Pour la Sarthe, l'Huisne et leurs affluents

La mise en œuvre du SAGE

Le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV)

Commission Locale de l'Eau - SAGE du bassin versant de la Sarthe Amont

27 boulevard de Strasbourg BP 96 - 61003 ALENÇON Cedex

Contacts : M. Bernard BREUX, Président de la CLE

M. Baptiste SIROT, Animateur de la CLE

Tél. 02 33 82 22 72 / Fax. 02 33 82 22 73

contact@sage-sartheamont.org

www.sage-sartheamont.org

Partenaires financiers

